

**DECISION
PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

REF : 25/001/D

**Objet : DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13
DANS LE CADRE TRAVAUX DE PROXIMITE 2025**

**Réfection de menuiseries pour le groupe scolaire François Bessou
de la commune du Rove**

Le Maire de la Commune Rove,

Vu l'article L 2122-22 et l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu la délibération 2025-02bis-01 du 19/03/2025 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé ;

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la réfection et la rénovation des bâtiments et équipements communaux ; elle poursuit avec cette opération d'investissement la rénovation de menuiseries à l'école – classe maternelle - couloir – réfectoire - pour la sécurité et le confort des enfants ; ainsi la Commune poursuit la préservation de son patrimoine communal. Un portier connecté PMR sera installé pour sécuriser l'établissement.

Cette opération s'inscrit dans la continuité d'une rénovation thermique, avec des menuiseries adaptées qui permettront de réduire durablement les consommations énergétiques et de réduire significativement les gaz à effet de serre. Dans un contexte national de sobriété énergétique lié à l'augmentation importante du prix de l'électricité, cette opération vise à maîtriser les dépenses énergétiques au groupe scolaire François Bessou qui s'expliquent par l'ancienneté et l'obsolescence des menuiseries.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à **45 637.37 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants HT	% Taux
Menuiseries école François Bessou du ROVE	44 458,61 €	Conseil Départemental 13 : Travaux proximité 2025	31 946,16 €	70%
Portier vidéo connecté PMR	1 178,76 €	Autofinancement Commune	13 691,21 €	30%
Total opération	45 637,37 €	TOTAL FINANCEMENTS	45 637,37 €	100%

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a reconduit pour 2025 sa politique d'aide aux Communes consistant à subventionner des travaux d'investissement.
Considérant que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière du Conseil Départemental 13, dans le cadre des travaux de proximité (70%).

DECIDE

Article 1 : De solliciter l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour 2025.

Article 2 : De déposer auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône un dossier de demande de subvention dans la cadre des travaux de proximité 2025 pour la Réfection de menuiseries pour le groupe scolaire François Bessou de la commune du Rove.

Article 3 : De faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2025.

Fait au Rove, le 25 mars 2025

Le Maire,
Paul SABATINO

